



Associations Familiales Catholiques

Mouvement national reconnu d'utilité publique

AFC de Verdun

31, rue Saint –Louis 55100 VERDUN

Tél 03 29 86 63 85 E-mail : afc55verdun@afc-france.org

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de VERDUN Tél : 0329866385

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 25 février éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet www.propositionsAFC.fr

CANDIDAT :

Martine PERGENT, Candidate aux élections municipales de Verdun

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ? Sinon, que prévoyez-vous ?

Notre projet comporte un axe prioritaire : les services aux Verdunois. Cela concerne bien sur en premier lieu les familles. Un adjoint aux affaires sociales aura délégation pour tous les dossiers touchant à la famille, y compris les aînés.

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...).

Nous pensons que la famille est le premier lieu d'éducation pour la transmission des valeurs et l'accession à la vie adulte et citoyenne.

Le Maire n'a pas autorité pour la préparation au mariage mais le mariage civil comporte un volet d'information du nouveau couple sur ses droits et obligations.

Nous prenons en compte la nouvelle sociologie des couples. Le souci de la stabilité des unions concerne aussi celles qui ne passent pas devant le Maire. La ville peut ainsi être support de décloisonnement entre les différents acteurs de l'information et de la prévention (santé scolaire, infirmeries scolaires, centre de planification, association compétente dans la préparation au mariage) en matière de responsabilité des couples.

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

Chaque famille doit pouvoir trouver en nombre suffisant des structures d'accueil et en particulier dans la perspective dans la vacance du samedi matin. Le nombre de place en multi accueil de la petite enfance est insuffisant. Les assistantes maternelles souffrent d'isolement. Les accueils périscolaires ne mettent pas à égalité les familles des différents quartiers. Nous engagerons des projets pour que les subventions de la CAF soient pleinement utilisées au service des associations promotrices d'extension des structures actuelles ou de créations innovantes. Nous devons mieux couvrir les besoins en effectif, horaires, proximité, accessibilité aux enfants en difficulté. En ce qui concerne les loisirs des jeunes et des adolescents, l'appui aux associations et clubs Verdunois devra permettre d'élargir les propositions d'activité dans des conditions supportables pour les familles.

4. AIDER LES PARENTS À ÊTRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Les institutions d'aide à la parentalité, d'assistance éducative, de prévention, font sur la ville de Verdun un travail déjà important. Sur les quartiers à sociologie fragile, les centres sociaux avec les référents famille offrent déjà des services remarquables. Là aussi la commune peut-être fédératrice des multiples actions, projets sur l'ensemble de la ville. Les réseaux d'aide à la parentalité, à subventions d'état possible, pour des groupes de paroles de parents méritent d'être mieux utilisés. Partout où elle en a la maîtrise, la ville donnera la parole aux parents et aux éducateurs pour trouver la solution aux problèmes qui les concernent (écoles).

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

Répondre oui à ces deux questions (5 et 6) traduirait le manque de responsabilité d'une équipe municipale. Avant toute décision financière, comme tout « bon père de famille », il est important d'étudier au préalable les incidences budgétaires.

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

La protection de l'enfance est un vaste domaine qui déborde largement le sujet de l'interdiction en matière d'affichage. Tout un travail de réflexion est à mener avec les personnes concernées.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de mettre en place des règles limitant les pratiques manquant d'éthique et pouvant choquer les enfants et ne pas les respecter.

La mairie doit prendre sa part dans la réflexion et dans la mise en oeuvre des moyen, et notamment dans le cadre des structures en sommeil actuellement : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et contrat local de sécurité.

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Dans notre projet, la question de l'habitat tient une place primordiale. Notre ville doit réfléchir sur son patrimoine immobilier public et privé, sur son état et orienter les choix de construction pour donner une réponse adaptée aux familles en termes de dimension des logements, de coûts et de localisation. Verdun doit retenir les jeunes couples qui veulent construire. Nous proposons dans ce sens un observatoire de l'habitat, afin de suivre l'offre, la vacance et les besoins.

Par ailleurs, nous pensons que les projets discutés avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine en cours doivent faire l'objet d'une meilleure information et concertation avec la population concernées et prendre davantage en compte les points de vue des experts.

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

Jusqu'à présent, le maire a le droit d'autoriser 5 dimanches par an. Le président de la République a chargé la ministre Christine Lagarde de faire de nouvelles propositions. Le maire disposera-t-il encore de certaines prérogatives ?

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles...Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

Les multiples rencontres avec les habitants nous confirment que le centre de Verdun jouit d'une esthétique appréciée dont nous pouvons être fiers et qui permet à Verdun de rayonner et d'attirer les visiteurs. En revanche, l'accessibilité de la ville, l'entretien, et l'aménagement des espaces publics dans les quartiers plus périphériques méritent que l'on s'y attelle.

Un plan pluriannuel d'entretien, de rénovation, d'adaptation, doit être mis en œuvre. Verdun se doit d'être une ville propre, assurant la sécurité de ses habitants, quel que soit leur mode de déplacement, la localisation de leur habitat, et leur niveau d'autonomie.

Le patrimoine religieux mérite d'être entretenu et valorisé, tant par l'histoire qu'il porte, que par son éventuelle destination culturelle que nous respectons dans le cadre de l'application de la loi stricte et entière de la loi de 1905.

Madame, Monsieur,

l'Association sera prête à travailler avec vous pour mettre en place tout service aux familles dans la commune